

2014/6196 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PRET DE LA VOITURE RENAULT AG-1 « TAXI DE LA MARNE » ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE HENRI MALARTRE ET LA SOCIETE COMEXPOSIUM, A L'OCCASION DU SALON RETROMOBILE A PARIS, DU 5 AU 9 FEVRIER 2014 □ (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 décembre 2013 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La collection d'automobiles du Musée Henri Malartre recèle plusieurs automobiles historiques, dont un exemplaire des fiacres automobiles Renault type AG-1 devenus célèbres en 1914 sous l'appellation de « Taxis de la Marne ».

C'est ce qui a incité la société Comexposium - Rétromobile, à solliciter le prêt de cette voiture pour figurer dans l'exposition rétrospective du centenaire de la Grande Guerre, qu'elle présentera dans le cadre de son Salon Rétromobile à Paris, du 5 au 9 février 2014, en compagnie d'autres véhicules appartenant à d'autres musées ainsi qu'à des collectionneurs privés.

La présence de la voiture du Musée Henri Malartre sur le plus grand Salon français du genre contribuera à la valorisation de l'image du Musée et de la ville de Lyon dans le monde des collectionneurs européens de véhicules d'exception, des médias spécialisés, ainsi qu'auprès du public du Salon.

Le musée de l'automobile pourra ainsi attirer de nouveaux publics et communiquer sur les manifestations inscrites à son programme d'activités pour 2014.

Il vous est proposé d'accorder, à titre gracieux, le prêt de la voiture Renault AG-1 du Musée Henri Malartre à la société Comexposium – Rétromobile, pour sa manifestation du 5 au 9 février 2014.

Une convention de prêt définissant les droits et obligations respectifs des parties est jointe au rapport.»

Vu ladite convention ;

Où l'avis de sa Commission Culture et Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de prêt susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre et la société Comexposium – Rétromobile, concernant le prêt de la voiture Renault AG-1 « taxi de la Marne », à l'occasion du Salon Rétromobile à Paris, du 5 au 9 février 2014, est approuvée

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN